

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Programme Emplois d'été Canada

« LES INTERVENANTS LOCAUX NE POURRONT PLUS DONNER LEUR AVIS »

- Serge Ménard

Bois-des-Filion, le mardi 20 mars 2007 – Le député du Bloc Québécois de Marc-Aurèle-Fortin, Serge Ménard, dénonce la décision du gouvernement Harper de retirer le pouvoir de décision des intervenants locaux pour les projets à être subventionnés par le programme Emplois d'été Canada (EEC), anciennement Placement carrière-été (PCE).

« Au cours des années précédentes, les acteurs régionaux étaient consultés sur la valeur d'un projet soumis et nous travaillions en étroite collaboration avec les agents de programmes locaux de Service Canada », a expliqué Serge Ménard. « Désormais, ce ne sera plus le cas puisque l'évaluation des demandes pour ce nouveau programme sera faite de manière centralisée », a-t-il ajouté. En effet, les projets des organisations à but non lucratif (OBNL) seront évalués à Montréal et ceux provenant du privé et du public le seront à Ottawa. « Il est anormal qu'avec les nouvelles dispositions du programme, les intervenants sur le terrain, ceux qui connaissent les besoins de la région mieux que tout autre personne, n'aient plus leur mot à dire sur la validité d'un projet », a déploré Serge Ménard.

En plus des délais anormalement longs avant de connaître le sort du programme PCE, il est toujours impossible, pour des OSBL ou des petites et moyennes entreprises (PME), de connaître leurs chances d'obtenir un projet parce qu'elles ignorent toujours de quel ordre seront les budgets et comment ils seront distribués. Cela puisque le budget officiel pour ce programme n'a pas été rendu public lors du lancement de ce dernier. « En vertu des compressions déjà annoncées de 10,4 millions \$ cette année, le programme devrait compter sur un budget de 87,1 millions \$ et de 45 millions \$ de moins en 2008. Toutefois, pour l'instant, il est impossible de confirmer quoi que ce soit. Agir ainsi est irresponsable alors que nombre de PME et d'OBNL attendent impatiemment de connaître les moyens dont elles disposeront avant d'embaucher des étudiants pour la période estivale » a ajouté Serge Ménard.

« Le gouvernement conservateur fait encore une fois fausse route en prétendant améliorer l'efficacité d'un programme en retirant aux acteurs locaux le pouvoir décisionnel », a souligné Serge Ménard. « Cela ne permettra plus de mesurer les impacts qu'auront les projets dans les régions visées, et en réduisant son budget de moitié, il le rend au contraire moins efficace », a-t-il ajouté.

Date limite

Le député tient à rappeler aux OBNL, et aux entreprises privées et publiques qui désirent être bénéficiaires de ce programme que la date limite pour soumettre leur demande est le 30 mars. Ceux-ci peuvent le faire via Internet ou encore en envoyant un formulaire dûment rempli par la poste. Toutes les informations relatives à Emploi d'été Canada sont disponibles sur le site Internet de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca.

- 30 -

Renseignements :

Valérie De Gagné
Conseillère politique de Serge Ménard
Député de Marc-Aurèle-Fortin
(450) 965-1188